

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Date de publication : 12 juillet 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-IIUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, et Sophie DUMONTEL.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Mme Laure SEYDOUX, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-IIUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Sophie DUMONTEL.

Mme Sonia BLONDEAU, M. Fabrice THERVILLE, M. Willy BONFY.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie France AULAS.

**Objet** : 2023/0507/046 – *Remplacement des équipements vétustes d'éclairage public et décision modificative n°1 au budget 2023.*

Le Maire donne la parole à M. Jacques PEREIRA qui rappelle la présentation du dossier lors du dernier Conseil municipal, concernant la demande faite au SYDESL, afin d'engager une politique de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage public du bourg dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Un état des lieux du matériel à remplacer a été établi par le SYDESL pour ce secteur. Le montant total de l'opération s'élève à 51 181.06€ HT, la contribution estimative de la commune est évaluée à 17 913.37 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à une modification de crédits d'investissement afin de pouvoir financer cette opération.

**Section d'investissement :**

- |  |            |
|--|------------|
| • Dépenses - Article 2151/21 op. 191 : Travaux de voirie   | - 19 000 € |
| • Dépenses - Article 2041582/204 op 135 : Eclairage public | + 19 000 € |

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- accepte le projet technique présenté par le SYDESL,

- valide le plan de financement et donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 17 913.37 € HT,
- approuve la décision modificative n°1, du budget 2023, présentée ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le 10 juillet 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET

